

III. La conjoncture du rétablissement de la paix étant mise à profit pour faire de nouveaux arrangemens utiles aux sujets des Etats héréditaires de l'Impératrice-Reine, Sa Maj. Imp. a résolu d'emprunter de quelques Villes de l'Empire 1500 mille florins à quatre pour cent d'intérêt. Il lui est permis d'ailleurs par une Bulle du Pape qui a été publiée & affichée aux lieux ordinaires, d'en lever 600 mille sur le Clergé de ses Royaumes & Pays héréditaires, pour en employer le produit à la réparation & augmentation des Places frontieres de la Hongrie & de la Transylvanie. Cette subvention se levera pendant cinq ans, savoir, 120 mille florins chaque année. Sa Maj. Imp. a résolu aussi de faire une réforme considérable dans le Commissariat des guerres, afin de réduire le nombre des Membres dont il est composé, & de ne conserver que ceux qui seront jugés absolument nécessaires. Une autre résolution de Sa Maj. Imp. est de faire un nouveau reglement par rapport à la levée de la taxe sur les terres, afin que l'on observe plus d'égalité que ci-devant dans la maniere de la percevoir. A cet effet tous les Seigneurs & autres personnes qui possèdent des terres dans l'Archiduché d'Autriche, sont soumis d'en déclarer exactement la valeur, en y joignant une spécification des accidens ou autres changemens auxquels ces terres ont été sujettes depuis quinze ans.

La circonstance de la paix a de plus fait approuver à l'Impératrice un projet qu'on lui avoit présenté pour employer une partie des revenus de l'Autriche-Antérieure, à mieux fortifier les quatre Villes Forestières, connues sous les noms de Rhynfelden, Seckingen, Lauffembourg & Waldsbue. A l'égard de Frybourg, l'Empire sera